

CHÉRISY et ses lavoirs :

L'eau, source de vie ! Au cours des siècles, l'homme en a toujours recherché pour vivre.

Chérisy, traversé par deux cours d'eau (l'Eure et la Blaise), a été un site favorable à l'installation des hommes.

Le lavoir, bassin public :

Le lavoir est un bassin alimenté en eau courante par des bras de rivière, ce qui explique qu'il soit construit en bordure de ces rivières.

Il était utilisé, uniquement, pour le rinçage du linge de la famille, car le lavage du linge était fait à la maison. Les mères de famille, les domestiques des grandes familles, qui se rendaient au lavoir communal portaient le nom de lavandières. Ce terme était surtout utilisé dans le sud de la France.

Histoire du lavoir :

A l'origine le lavoir est une pierre plate ou une simple planche posée au bord des cours d'eau.

Pour améliorer l'hygiène des constructions en dur se développent au XVIII^e siècle.

En France, au cours du XIX^e siècle, pour lutter contre le développement des épidémies de choléra, de variole, le parlement vote la loi du 3 février 1851 (sous Napoléon III).

Cette loi accorde un crédit pour subventionner, à hauteur de 30 % la construction de lavoirs couverts.

Dans les grandes villes, comme Paris des « Bateaux Lavoirs » ont été construits et amarrés le long des quais. Les lavoirs restent en activité jusque dans les années 1950.

Sources : Archives municipales et recherches.

Les lavoirs de Chérisy :

Quatre lavoirs étaient en service sur le territoire de notre commune.

• Le lavoir du bourg de Chérisy :

C'est le plus grand des lavoirs de Chérisy, il est situé route de Sainte-Gemme, près du moulin de Chérisy. Sur sa longueur, plus de dix lavandières pouvaient rincer le linge. Sa construction a été réalisée au cours du XVIII^e siècle.



• Le lavoir du Petit-Chérisy :

Il est situé chemin du Fossé au Roi, près de l'ancien moulin du Petit-Chérisy. A côté de lui un abreuvoir à bestiaux est créé. Sa construction est aussi ancienne que celle du lavoir du bourg. Elle a été réalisée, comme celle de l'abreuvoir, par les habitants du hameau.

Ce lavoir a fait l'objet d'un litige entre la commune et le Duc de Vallombrosa, dont l'épouse est propriétaire du château d'Abondant. Celui-ci revendique la pleine propriété du lavoir.

Le 8 décembre 1872, M. BAUBION, Maire de Chérisy, convoque le Conseil municipal pour avis sur la suite à donner aux prétentions du Duc de Vallombrosa.

Il informe le Conseil que ledit Duc a porté plainte, contre la commune, auprès du Juge de Paix de Dreux.

Le Conseil conteste ces prétentions, car le lavoir, depuis des temps immémoriaux, a toujours été utilisé et entretenu par les habitants du hameau.

Le Conseil après en avoir délibéré, s'oppose aux prétentions du Duc et maintient le lavoir dans le domaine public.



• Le Lavoir des Osmeaux :

Il est situé rue du Moulin, près du pont sur l'Eure.

Pour répondre à la demande des habitants du hameau, le Conseil municipal, dans sa réunion du 9 janvier 1887, prend la décision de la construction d'un lavoir. Le 18 mars 1887 la commune achète un terrain de 6ares pour un montant de 12 F. Une enquête publique est faite en avril 1887, sans opposition des riverains.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise DALLOYAU de Chérisy pour un montant de 1888 F.



• Le Lavoir de Fermaincourt :

Il est situé en limite de la commune près de la route d'Anet et le pont sur l'Eure.

Pour répondre à la demande des habitants du hameau, le Conseil municipal, dans sa réunion du 5 octobre 1890 décide de la construction du lavoir. Dans sa réunion du 11 avril 1891 le Conseil municipal approuve les plans et le devis de la construction du lavoir pour un montant estimé à 1900F. Le Conseil municipal, lors de sa réunion du 21 juin 1891 confie les travaux à l'entreprise MASSON de Dreux pour un montant de 1519 F.

La commune reçoit une subvention 300F de l'Etat.

